

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de tronçonneuse mobile	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Protecteurs auditifs			
1.4	Gants de protection			
1.5	Bottes de sécurité			AT
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Pavillon (FOPS)			
2.2	Structure de protection (ROPS)			
2.3	Vitres de sécurité			
2.4	Grillage avant			AT
2.5	Carter de scie			
2.6	Marchepieds antidérapants			
2.7	Poignées extérieures			
2.8	Propreté et bon ordre			
2.9	Système de communication			
2.10	Distance sécuritaire sur la flèche			
2.11	Trousse de PSPS			
2.12	Matériel d'urgence			
2.13	Dispositifs d'éclairage			
2.14	Ceinture de sécurité			
2.15	Présence d'outils			
2.16	Système électrique et hydraulique			
2.17	Système de freinage			AT
2.18	Sortie de secours			
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Propreté compartiment-moteur			
3.2	Système d'extinction (4 kg ABC)			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Aucun passager permis			AT
4.4	Port de la ceinture de sécurité			
4.5	Vérification avant de reculer			
4.6	Respect de la capacité de levage			
4.7	Ajustement des stabilisateurs			
4.8	Projections dans la zone d'éjection			AT
4.9	Conduite et vitesse adaptées			
4.10	Travaux marqueurs/tronçonneurs			
4.11	- Communications			
4.12	- Coactivité sécuritaire			
4.13	- Pas de charge au-dessus			
4.14	Immobilisation de la scie			
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : 50 m			AT
5.2	Mât au sol, pilote au neutre			
5.3	Procédure d'approche machine			
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies			
6.4	Inspection des éléments critiques			
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2	Trousse de déversement			

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de tronçonneuse mobile

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (CVL : Conduire un véhicule lourd – SAAQ) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		3. SOPFEU	
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	3.1	Propreté du compartiment moteur (absence d'huile et de brindilles), nettoyage des brindilles près du tuyau d'échappement – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis (ex. : entretiens) RSSTAF art.45	3.2	Présence et état de l'extincteur (4kg ABC) RSSTAF art.21 alinéa 2 + NMSOPFEU
1.3	Coquilles en bon état ou bouchons protecteurs propres lorsque requis – RSST art.137	3.3	Absence de fuites d'huile et de fuites aux réservoirs de carburant – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.4	Gants de protection lorsque requis (manipulation des dents ou de la chaîne) – RSST art.345	4. Méthodes de travail	
1.5	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4.1	Application quotidienne des vérifications de sécurité RSSTAF art.12
1.6	EPI en fonction des risques et travaux – RSST art.345	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
2. Machinerie/Équipement		4.3	Seul dans la cabine – RSST art.282
2.1	État de la cabine et pavillon contre les chutes d'objet (FOPS = Falling Object Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 5	4.4	RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280
2.2	État de la cabine et structure de protection en cas de retournement (ROPS = Rolling Over Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 7	4.5	Vérifie les dangers avant de reculer – CS
2.3	État des vitres de sécurité : fissures et ancrages RSSTAF art.21 alinéa 6	4.6	Respect de la capacité de levage de la chargeuse – CS
2.4	Protection forestière additionnelle selon les risques : grillage avant ou écran métallique à barres verticales RSSTAF art.21 alinéa 6	4.7	Descendre les 4 stabilisateurs sur surface solide – CS
2.5	Tronçonneuse munie d'un garde de scie RSSTAF art.12	4.8	Aucune tolérance de travailleurs ou de véhicules dans la zone de projection de la scie circulaire (50 m) – CS
2.6	État et propreté des marchepieds RSSTAF art.21 alinéa 9	4.9	Adaptation de la vitesse à l'état et aux conditions des chemins – RSSTAF art.27 + CS
2.7	État des poignées extérieures – RSSTAF art.21 alinéa 9	4.10	Respect des procédures sécuritaires de travail avec un marqueur au sol et/ou des tronçonneurs manuels – CS
2.8	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé ou à l'extérieur – RSSTAF art.12	4.11	Communications par radio ou signaux manuels – CS
2.9	Système de communication CB si requis – CS	4.12	Opérateur ne travaille pas pendant la durée des travaux manuels – CS
2.10	Distance de sécurité indiquée sur la flèche : 50 m – CS	4.13	Pas de charge au-dessus des travailleurs – CS
2.11	Présence d'une trousse de PSPS personnelle - RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220	4.14	Immobilisation de la scie et du grappin avant de débarquer – CS
2.12	Présence du matériel d'urgence en cas de panne (signalisation) – CVL	5. Zones de danger	
2.13	Système d'éclairage adéquat et fonctionnel RSSTAF art.21 alinéa 1	5.1	Respect de la zone de danger : 50 m – RSSTAF art.26
2.14	État de la ceinture de sécurité : propre et non déchirée RSSTAF art.21 alinéa 8	5.2	À l'arrêt, frein de stationnement, mât, flèche et grappin au sol ou sur le bâti du porteur – RSSTAF art.22
2.15	Présences d'outils de dépannage et d'entretien – CS	5.3	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.16	État du système électrique, support et connexions de batteries, système hydraulique sans fuite RSSTAF art.21 alinéa 3	6. Entretien et réparation	
2.17	Efficacité des freins et du frein de stationnement RSSTAF art.22 + RSST art.274	6.1	Moteur arrêté et clés dans les poches – RSSTAF art.12
2.18	Sortie de secours fonctionnelle – CS	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – RSSTAF art.12
		6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art. 195 à 207
		6.4	Vérifier l'état du mât, de la flèche, des boulons de la tourelle, vérifier la solidité des dents et des fissures de la scie circulaire – CS
		7. Environnement	
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse de déversement – CS